



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2023 A 18 H

PROCES VERBAL SEANCE DU 17 MARS 2023

Président de séance : M. Denis ARNOUX, Maire excepté pour le point I. FINANCES 1.
Compte administratif 2022, présidée par M. Jean-Claude BOUGET, 1^{er} Adjoint

Présents : Denis ARNOUX, Jean-Claude BOUGET, Marie-Anne GOUVIER, Bernard ETEVENOT, David BAVEREL, Virginie MARHEM, Noémie MOUGEY, Jérôme BOULET, Denis FOLLETETE, Madeleine FLENET, Dominique GUENOT, Marie-Josèphe PIQUEREY, François JACQUEMIN, Catherine BALZANO, Anne-Marie CUENOT, Olivier BILLEY, Laurence EMONIN, Guy CHOLLEY

Excusés :

- Marilyne HASSENFRAZ donne procuration à Virginie MARHEM
- Maxance FICHET donne procuration à Marie-Anne GOUVIER
- Daniel MACHAVOINE donne procuration à Madeleine FLENET
- Sophie VAVRA donne procuration à David BAVEREL
- Arnaud MARON donne procuration à Jérôme BOULET
- Chantal LIEGEOIS donne procuration à Marie-Josèphe PIQUEREY
- Donatien WERLE donne procuration à Denis ARNOUX

Absents : Pauline PIGANEAU, Christelle KIENE

Secrétaire de séance : Guy CHOLLEY

Quorum : 18 membres présents

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du 24 février 2023

Tirage au sort Jury d'Assises 2024

I. FINANCES

1. Compte administratif 2022
2. Compte de gestion 2022
3. Affectation du résultat 2022
4. Convention avec Protectas : suivi des assurances

II. COMMISSION « VIGILANCE SANTE » : COMPOSITION DE LA COMMISSION

III. ACTION SOCIALE

1. Convention de partenariat Commune-Croix Rouge Française

2. Jobs d'été pour lycéens et étudiants de plus de 18 ans

IV. VIE SCOLAIRE

1. Participation financière des familles extérieures à Pont-de-Roide – Vermondans qui ont des écoles dans leur commune
2. Tarifs périscolaire et restauration scolaire 2023-2024
3. Subvention PEDT pour « Bibliothèque Pour Tous »
4. Convention d'objectifs et de financement CAF – Commune pour prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement – Périscolaire

V. VIE ASSOCIATIVE - SPORT – CULTURE

1. Subvention d'équipement Club d'escalade
2. « Vendredis Musique » : régie tech
3. Subvention compétition Side Car
4. Subvention déplacement Championnat de France pour l'USPV Tir

VI. CADRE DE VIE – ENVIRONNEMENT

1. Convention avec « Les Croqueurs de Pommes »
2. Convention avec Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Doubs

VII. QUESTIONS DIVERSES

1. Modification subvention USPV Tir pour l'achat de pistolet
Accord unanime du Conseil Municipal pour étudier cette question

Monsieur Le Maire rappelle les animations, manifestations du mois d'avril à Pont-de-Roide et informe le conseil municipal les remerciements adressés par le secours catholique pour la subvention versée.

Approbation du procès-verbal de la séance du 24 février 2023

Monsieur Denis FOLLETETE souhaite apporter une remarque concernant le point II intitulé « Démographie médicale : action de la commune ». Il rappelle qu'il est à l'initiative de la proposition de la création d'une commission spécifique. Il convient donc de modifier la phrase comme suit : « M. FOLLETETE regrette qu'il n'y ait pas eu, sur ce sujet, une commission spécifique et le propose. »

Monsieur le Maire modifie le Procès-verbal du 24 février 2023.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le procès-verbal modifié du conseil municipal du 24 février 2023

Madame EMONIN évoque le manque de communication sur le ramassage des poubelles. Elle constate que les deux poubelles sont mises le mardi soir.

De plus, à ce jour, certains foyers n'ont pas reçu leur poubelle de tri (jaune).

David BAVEREL indique que les personnes n'ayant pas reçu leur poubelle de tri, contactent la mairie pour s'inscrire et ensuite il scannera la liste des demandeurs, et transmettra au fur et à mesure la liste des personnes n'ayant pas reçu une poubelle jaune. Ce processus se fait chaque semaine « au fil de l'eau ».

Monsieur Le Maire rappelle qu'il n'y aura pas de facturation jusqu'à fin 2023 par PMA. La redevance incitative se met en place progressivement. Les poubelles jaunes, à terme, remplaceront les « points R » qui ne seront pas supprimés dans l'immédiat.

Denis FOLLETETE : chaque ménage a un volume en fonction du foyer. Les poubelles jaune devraient être de la même capacité. Il souligne également que les administrés doivent se rapporter au moyen de communication existants (affiche, « intramuros », prospectus...)

Monsieur le Maire rappelle qu'un document de PMA précisant la mise en place de la redevance incitative a été inséré dans LE MOIS. Aussi il est important que les poubelles soient rentrées le mercredi soir chez leurs propriétaires.

Olivier BILLEY : PMA ne répond pas au téléphone. Un renforcement de l'équipe lui semble nécessaire

Tirage au sort Jury d'assises 2024

Aux termes des dispositions des articles 259 et suivants du code de procédure pénale, une liste du jury criminel est établie annuellement dans le ressort de chaque cour d'assises, en l'occurrence la cour d'assises de Besançon pour le département du Doubs.

Il incombe aux maires de procéder à un tirage au sort en vue de constituer une liste préparatoire.

Le nombre de jurés à désigner pour l'année 2024 est fixé à 9.

Monsieur le Maire procède au tirage au sort.

Sont tirés au sort :

- Madame ABS Annabelle
- Madame HENRIOT Jocelyne
- Monsieur MAUVAIS Patrice
- Monsieur GIORDANA Jean-Baptiste
- Madame BECU Martine

- Madame JEANNERAT Simone
- Madame SYLVANT Odette
- Madame DESBOIS Irène
- Madame BEUCLER Agnès

I. FINANCES

1. Compte administratif 2022

Monsieur Le Maire présente et commente le compte administratif 2022.

Monsieur le Maire se retire de la séance pour laisser les élus débattre après avoir proposé la présidence du vote à Monsieur Jean-Claude BOUGET, 1^{er} adjoint.

Monsieur Jean-Claude BOUGET demande s'il y a des remarques. Aucune remarque.

Il précise que le projet de la gare est en stand bail c'est pourquoi la somme de 700 000 euros n'a pas été dépensée.

Délibération :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUGET, 1er Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022, dressé par Monsieur Denis ARNOUX, Maire, qui s'est retiré de la séance au moment du vote, et après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- lui donne acte de la présentation du Compte Administratif,
- constate, aussi bien la comptabilité principale que chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- vote et arrête les résultats définitifs.

2. Compte de gestion 2022

Délibération :

Le Maire informe que le Compte de gestion 2022 du budget principal est conforme au Compte administratif correspondant.

Après examen des titres recouvrés et des mandats émis et contrôle du Compte de Gestion du budget dressé par Monsieur le Comptable du Trésor et receveur de la Commune de Pont-de-Roide-Vermondans, pour l'exercice 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité déclare que le compte de gestion 2022 du budget principal, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

3. Affectation du résultat 2022

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 1 791 626.56 €
- Un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement	
<u>Résultat de l'exercice</u>	212 537.16 €
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	1 579 089.40 €
Résultat à affecter	1 791 626.56 €
Solde d'exécution d'investissement	-492 846.50 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	-164 407.13 €
Besoin de financement	-657 253.63 €
AFFECTATION	1 791 626.56 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement	657 253.63 €
Report en fonctionnement R 002	1 134 372.93 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

4. Convention avec Protectas : suivi des assurances

Délibération :

Considérant les difficultés rencontrées en cours de l'exécution des contrats d'assurances, le Maire propose à l'Assemblée de signer avec la Société Protectas une mission générale l'assurance des biens, des responsabilités, des véhicules, de la protection juridique de la Commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer le contrat de conseil et d'assistance en assurance avec la Société Protectas pour un montant de 1 000€ HT par an à compter de sa signature jusqu'au 31 décembre 2025.

II. COMMISSION VIGILANCE SANTE – Composition de la commission

Proposition de 6 élus : Denis ARNOUX, Marie-Anne GOUVIER, Bernard ETEVENOT, Marilyne HASSENFRAZ, Denis FOLLETETE, Olivier BILLEY

6 représentants de la santé : 3 de la Maison de la Santé Rudipontaine, 1 du Cabinet médical rue des Acacias, 1 infirmière libérale, Chantal LIEGEOIS

Chantal Liégeois siègera en tant qu'élue

Le Maire rappelle que les Commissions n'ont pas de pouvoir de décisions.

Monsieur le Maire rappelle que l'objet de la commission est d'attirer un ou plusieurs médecins pour échanger sur l'avenir de l'offre de santé.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'apporter une aide à l'installation de médecin. Il informe par ailleurs qu'il a pu échanger avec les maires du secteur et leur a proposé de s'unir pour accueillir des médecins moyennant une participation de 2.50 € par habitant soit :

- 10 000 € commune de Pont-de-Roide-Vermondans
- 10 000 € PMA
- 10 000 € Communes avoisinantes (ex-Communauté de communes de Pont-de-Roide, Autechaux-Roide et Ecurcey)

Il convient de trouver une solution pérenne à l'installation de médecins.

Bernard ETEVENOT : la commission n'a pas pour objectif une acquisition immobilière. La commission travaillera en priorité sur l'attractivité des médecins.

Jérôme BOULET : proposition à faire à Madame Maignien, sage-femme, pour une représentation au sein de la commission Vigilance Santé.

Noémie MOUGEY : il est souhaitable que les représentants de la santé soient des personnes travaillant sur la commune de Pont-de-Roide, par conséquent Madame Chantal LIEGEOIS doit siéger en tant qu'élue au sein de cette commission.

Jean-Claude BOUGET : si la commission est composée de 7 élus, il faudra 7 représentants de la santé

Bernard ETEVENOT : La commission Vigilance Santé sera une commission de travail, il n'y aura pas de choix mais une étude des différents avis selon la sensibilité des personnes. Les travaux de la commission seront présentés au conseil.

Marie-Anne GOUVIER : Un contact avec la Maison de la santé doit être engagé afin d'échanger sur les solutions possibles pour attirer des médecins.

Monsieur Le Maire : L'accueil de nouveaux médecins est nécessaire. Il précise également que la commission pourra évoluer mais fixe la commission à ce jour à 7 élus et 7 représentants

Une réunion avec les maires est à prévoir afin de leur expliquer les intentions. Aussi, un syndicat intercommunal sur ce projet pourra être créé. Retour positif des maires approchés jusqu'à présent.

Monsieur le Maire a candidaté à une commission d'attribution des aides de PMA à destination des cabinets médicaux

Le Maire rappelle que les décisions seront prises par le conseil municipal, la commission ne donne qu'un avis et fait des propositions.

Délibération :

**Vu l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriale,
Vu la délibération du 24 février 2023 accordant une aide à l'installation de médecin sur le territoire de la Commune et la création d'une commission spécifique « Vigilance santé »,
Le Maire propose que la commission soit composée de 7 élus et 7 représentants de la santé.**

Les élus proposés à composer la commission sont les suivants :

- Denis ARNOUX**
- Marie-Anne GOUVIER**
- Bernard ETEVENOT**
- Marilyne HASSENFRTZ**
- Denis FOLLETETE**
- Chantal LIEGEOIS**

- Olivier BILLEY

Les représentants de la santé seront invités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne les élus cités ci-dessus à siéger à la commission « Vigilance santé ».

III. ACTION SOCIALE

1. Convention de partenariat commune – Croix Rouge

Mise en place à la MPT. Pas de financement à prévoir. Accueil informatique à la MPT.

Délibération :

Monsieur le Maire propose la signature de partenariat avec la Croix Rouge pour animer des ateliers numériques à destination des administrés.

La Croix Rouge assurera 11 séances à compter du mercredi 5 avril 2023 soit jusqu'au 14 juin inclus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec la Croix Rouge pour animer des ateliers numériques.

2. Jobs d'été pour lycéens et étudiants

Comme chaque année, la commune embauchera 20 lycéens et étudiants pour des périodes de 15 jours dans les services techniques entre début juin et septembre.

Il est constaté qu'il y a peu de candidatures ces dernières années.

Olivier BILLEY suggère d'augmenter le temps de travail, période courte peut être un frein aux candidatures.

Appel à candidature à faire dans la presse

Accord Unanime du Conseil Municipal pour l'embauche de 20 lycéens et étudiants pour des périodes de 15 jours dans les services techniques entre début juin et septembre.

IV. VIE SCOLAIRE

1. Participation financière des familles extérieures à Pont-de-Roide-Vermondans qui ont des écoles dans leur commune

Il est proposé une participation de 50 € pour les maternelles (46 € pour 2021-2022) et de 62 € pour les primaires (58 € pour 2021-2022) pour l'année 2022-2023.

Délibération :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de demander une participation financière aux familles extérieures qui résident hors communes d'Autechaux-Roide, Neuchâtel Urrière, Solemont et Feule pour leurs enfants scolarisés à Pont-de-Roide (coopérative scolaire et cadeaux de Noël).

Il est proposé une participation aux frais de scolarité de 50 € par élève en maternelle et 62 € par élève en primaire pour l'année scolaire 2022-2023.

L'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de fixer la participation financière à 50 € par élève en maternelle et 62 € par élève en primaire pour l'année scolaire 2022-2023.

2. Tarifs périscolaire et restauration scolaire 2023-2024

Les tarifs sont restés inchangés depuis 5 ans.

Les tarifs d'accompagnement scolaire sont restés inchangés durant 10 ans.

Avis favorable de la commission.

Tarifs 2023-2024

ENFANTS DE PONT DE ROIDE-VERMONDANS

ENFANTS EXTERIEURS A PONT DE ROIDE-VERMONDANS

Périscolaire primaire et maternelle

MATIN OU SOIR	Tarif à l'unité	TARIFS TRIMESTRIELS (4 JOURS PAR SEMAINE)			MATIN OU SOIR	Tarif à l'unité	TARIFS TRIMESTRIELS (4 JOURS PAR SEMAINE)		
		1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre			1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre
0 H 30 / jour	1,20 €	67.20 €	48.00 €	52.80 €	0 H 30 / jour	1,40 €	78.40 €	56.00 €	61.60 €
1 H 00 / jour	2,30 €	128.80 €	92.00 €	101.20 €	1 H 00 / jour	2,70 €	151.20 €	108.00 €	118.80 €
1 H 30 / jour	3,40 €	190.40 €	136.00 €	149.60 €	1 H 30 / jour	4,00 €	224.00 €	160.00 €	176.00 €

Restauration scolaire du Collège et de la Maison de l'Enfant

MIDI De 11h30 à 13h30	1 ^{er} Trimestre	2 ^{ème} Trimestre	3 ^{ème} Trimestre	MIDI De 11h30 à 13h30	1 ^{er} Trimestre	2 ^{ème} Trimestre	3 ^{ème} Trimestre
<i>Plein temps</i> : 4 jours par semaine	392.00 €	280.00 €	308.00 €	<i>Plein temps</i> : 4 jours par semaine	420.00 €	300.00 €	330.00 €
<i>¾ temps</i> : 3 jours par semaine	294.00 €	210.00 €	231.00 €	<i>¾ temps</i> : 3 jours par semaine	315.00 €	225.00 €	247.50 €
<i>½ temps</i> : 2 jours par semaine	196.00 €	140.00 €	154.00 €	<i>½ temps</i> : 2 jours par semaine	210.00 €	150.00 €	165.00 €
<i>¼ temps</i> : 1 jour par semaine	98.00 €	70.00 €	77.00 €	<i>¼ temps</i> : 1 jour par semaine	105.00 €	75.00 €	82.50 €
Coût cantine à l'unité	7.00 €			7.50 €			

Accompagnement scolaire

De 16h30 à 17h30	1 ^{er} Trimestre	2 ^{ème} Trimestre	3 ^{ème} Trimestre
<i>Plein temps</i> (de 3 à 4 jours)	72 €	54 €	54 €
<i>Mi-temps</i> (de 1 à 2 jours)	36 €	27 €	27 €
Coût au mois	- Plein temps = 18 € - Mi-temps = 9 €		

Délibération :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de fixer pour l'année scolaire 2023-2024 les tarifs du périscolaire et de la restauration scolaire.

Il est proposé d'appliquer les tarifs joints en annexe à la présente délibération.

L'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs joints en annexe à la présente délibération.

3. Subvention PEDT pour « Bibliothèque pour Tous »

Délibération :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que 4 écoles de Pont-de-Roide-Vermondans ont participé à 23 animations à la Bibliothèque Pour Tous au titre du PEDT. Il rappelle que le PEDT favorise l'inclusion de tous les enfants pendant les temps scolaires et périscolaires. Il peut être l'occasion de mettre en place des activités de sensibilisation des enfants au handicap, en particulier à travers des mises en situation ludiques et sportives.

Il est proposé une subvention de 517.50 € soit 22.50 € la séance au titre du PEDT.

L'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de verser à la Bibliothèque Pour Tous une subvention de 517.50 € au titre du PEDT.

4. Convention d'objectifs et de financement CAF – Commune pour prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement – Périscolaire

Délibération :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une convention d'objectifs et de financement doit être conclue, pour le versement de la prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) Périscolaire, du bonus territoire CTG et le cas échéant de la bonification « Plan mercredi ».

La convention est conclue pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2026.

L'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement pour la prestation de service ALSH – Périscolaire avec la CAF pour une durée de trois ans soit jusqu'au 31/12/2026.

V. VIE ASSOCIATION – SPORT – CULTURE

1. Subvention club d'escalade

Président : Alexis Kiéné. Le changement de président n'a pas été fait durant toute l'année 2022. Pratiquement plus d'encadrants. L'association doit faire une déclaration en sous-préfecture. La demande de subvention porte sur l'achat de matériel pour l'année 2022 de 1 760 € soit 1400 € de subvention.

Délibération :

Vu la demande du Club d'Escalade Rudipontain,

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Club d'Escalade Rudipontain a procédé à l'achat de matériel pour un montant de 1760 €, il conviendrait de verser une subvention de 1 408 € au Club d'Escalade Rudipontain,

Vu l'avis favorable de la commission « Vie associative-Sport-Culture » du 2 février 2023,

L'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 1 408 € au Club d'Escalade Rudipontain.

Les demandes de subventions d'équipement devront être finalisées au 30 novembre de chaque année.

2. Vendredis musique : régie tech

Plusieurs entreprises ont été consultées et il s'avère que les montants sont identiques.

Délibération :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de retenir un prestataire pour la sonorisation des « Vendredis Musique » qui se dérouleront le 21, 28 juillet et 04 août 2023. Plusieurs entreprises ont été consultées.

Vu l'avis favorable de la commission « Vie associative-Sport-Culture » du 20 février 2023,

L'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de signer l'offre de la société REGIE TECH – 25400 EXINCOURT pour la sonorisation des « Vendredis Musique » pour un montant total de 6 000 € soit 2 000 € par vendredi.

3. Subvention compétition side-car

Délibération :

Vu la demande de subvention de Madame Marie Peugeot Messieurs Ted et Vincent Peugeot,

Vu l'avis favorable de la commission « Vie associative-Sport-Culture » en date du 8 mars 2023,

Monsieur le Maire propose l'Assemblée de verser à Madame Marie Peugeot et à Messieurs Ted et Vincent Peugeot, équipage rudipontain de side-car et superbike, une subvention de 2 000 € pour la saison 2023.

L'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 2 000 € à Madame Marie Peugeot et Messieurs Ted et Vincent Peugeot pour la saison 2023.

4. Subvention championnat tir USPV tir

Délibération :

Vu la demande de subvention de l'USPV Tir,

Vu l'avis favorable de la commission « Vie associative-Sport-Culture » en date du 8 mars 2023,

Monsieur le Maire propose l'Assemblée de verser à l'USPV Tir une subvention de 290.36 € pour le déplacement en championnat de France adultes qui a eu lieu du 06 au 11 février 2023.

L'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 290.36 € à l'USPV Tir au titre de déplacement en championnat de France.

5. Modification montant subvention USPV Tir – Achat de pistolets d'occasion

Délibération :

Monsieur le Maire rappelle que l'Assemblée avait décidé le versement d'une subvention d'un montant de 1 599 € à l'USPV Tir pour l'achat d'un pistolet neuf de 1 999 €.

Or, l'USPV Tir propose de remplacer cet achat par un achat de deux pistolets d'occasion pour un montant de 1 100 € soit une subvention de 880 €.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de verser à l'USPV Tir une subvention de 800 € au lieu de 1 599 € pour l'achat de 2 pistolets d'occasion.

L'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier la subvention pour un montant de de 880 € à l'USPV Tir pour l'achat de deux pistolets d'occasion au lieu d'un pistolet neuf.

Noémie MOUGEY indique qu'elle a fait une demande de remplissage de la cuve de la maison paroissiale en octobre dernier. 4000 litres ont été livrés.

Bernard ETEVENOT précise que le remplissage de la cuve se fait en deux fois afin de maîtriser la dépense énergétique. 3000 litres ont été livrés en mars.

VI. CADRE DE VIE – ENVIRONNEMENT

1. Convention avec « Les Croqueurs de Pommes »

Délibération :

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la convention avec l'association des Croqueurs de Pommes de Franche Comté Nord pour les actions menées pour la création, la mise en valeur et le suivi des vergers communaux situé rue du Général Herr, à l'école de Vermondans, à l'école maternelle des Lilas, à l'école maternelle Pergaug, au parc de la Cure, au parc de la Mairie et au parc de la Ranceuse.

La participation communale s'élève à 300 € pour l'année 2023.

L'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec l'association Les Croqueurs de pommes pour l'année 2023.

2. Randonnée pédestre du Doubs

Délibération :

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la convention avec le Comité Départemental de la Randonnée pédestre du Doubs ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la commune autorise le passage du public pédestre, ainsi que la mise en œuvre des opérations d'entretien et de balisage.

L'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Doubs relative à l'autorisation de passage, d'entretien et de balisage.

VII. QUESTIONS DIVERSES

La Fibre optique sera opérationnelle à partir de juin pour la rive droite de Pont-de-Roide-Vermondans.

Séance levée à 19h38

Prochaine séance le 06 avril 2023

Le Maire,
Denis ARNOUX

Le secrétaire de séance,
Guy CHOLLEY